

## TEMOIGNAGES

### « Paroles de parents »

« Ma fille me dit qu'elle travaille bien à l'école mais je voudrais voir les appréciations des professeurs. »

« Je ne sais même pas si ses vaccins sont à jour. »

« Sa mère refuse que je l'appelle »

« Je voudrais prendre des décisions pour mes enfants sans l'accord de leur père. »

« Je sais que j'ai l'autorité parentale mais je ne sais pas en quoi cela consiste. »

### Ce que l'on peut faire ?

*Je peux participer à la vie scolaire et extrascolaire de mon enfant, demander les bulletins scolaires, contacter les enseignants, aller aux réunions, aux fêtes d'école et des clubs ....*

*Le carnet de santé appartient à l'enfant ; il doit l'accompagner chez chacun des parents.*

*Je peux chercher appui auprès de professionnels et/ ou d'autres parents dans les actions parentalité.*

*Je ne peux pas prendre toutes les décisions concernant notre enfant sans en parler avant à l'autre parent et obtenir son accord.*

*Tant que notre enfant est mineur, nous (les 2 parents) sommes responsables des décisions qui le concernent. C'est l'autorité parentale conjointe.*

### Qui peut m'aider ?

**Pour un conseil, des questions ...**

- Les associations, les centres sociaux, les espaces rencontres, les relais enfants parents
- Les travailleurs sociaux (CCAS, Département, Education Nationale, CAF...)

**Pour mieux dialoguer avec l'autre parent ...**

- Service de médiation familiale
- Espace Parentalité

**Pour une information juridique ...**

- Points d'accès aux droits
- CIDFF ARRAS  
Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles d'Arras

**Au plan national, enfants et parents peuvent interpeller le Défenseur des Droits**